Ville de Genève
Conseil municipal

M-1381

Réponse du Conseil administratif du 21 novembre 2024 à la motion du 17 octobre 2018 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Thomas Zogg, Laurence Corpataux, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Pierre Gauthier, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

– malgré 1 million d'arbres sur le territoire du Canton et quelque 44 000 arbres sur le territoire de la Ville, Genève manque d'arbres, d'autant plus que la moitié de ceux-là se trouvent dans les forêts du canton, alors que la majeure partie des besoins se situe dans l'espace urbain;
– selon le rapport NOS-ARBRES[1] qui a été rendu récemment après deux ans d'étude, il serait vraisemblablement dans l'intérêt du bien-être de tous les habitants d'augmenter l'ombrage jusqu'à 25% – nous sommes actuellement à 21% –, au moins, d'ici à 2050. C'est un chiffre bien inférieur à celui de Boston, qui vise les 49% d'ici à 2020, Melbourne qui vise les 40% pour 2035 ou encore Lyon avec 30% en 2050;
– cette étude indique que «Les arbres à Genève contribuent principalement à la détente, à la connectivité biologique, à l'atténuation des îlots de chaleur et à l'épuration des microparticules dans l'air. Des indicateurs pour ces services ont été cartographiés, ce qui a permis d'identifier des zones «prioritaires» pour la plantation de futurs arbres. Ces surfaces se retrouvent dans toutes les communes mais surtout dans les quartiers de Plainpalais-Jonction, des Pâquis et dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets»;
– l'étude nous dit encore qu'«il faut privilégier les grands arbres, qui contribuent de manière disproportionnée au bien-être humain. Leur coût de gestion annualisé ainsi que leur coût par unité de bien-être sont plus faibles que pour des petits arbres. En grandissant, les arbres augmentent leur surface foliaire et interceptent de plus en plus de micropolluants. Des arbres de plus de 20 m de hauteur sont particulièrement efficaces pour atténuer les îlots de chaleur et sont appréciés pour leur valeur patrimoniale. En d'autres termes, si un arbre est coupé avant 20 ans, il aura coûté plus au contribuable que ce qu'il aura rapporté concernant le bien-être»;

[1] http://ge21.ch/application/files/1615/3692/8379/Rapport_final_SPM_20180910_HD.pdf

- pour ce faire, il faut donc laisser aux arbres le temps de se développer et les entretenir au mieux pour qu'ils vivent le plus longtemps possible, au lieu de les couper pour des raisons toujours évidentes selon les magistrats en charge à la Ville comme au Canton;
- suite à une question concernant les coupes d'arbres en Ville de ces dernières années, et en reprenant les dires du chef du SEVE, M. Pagani nous a expliqué récemment en commission que «les jeunes arbres produisent davantage d'oxygène que les vieux. (?!?) Que si la Ville donne l'impression de couper des arbres, c'est parce que dans le passé un autre magistrat qui était en charge de leur entretien avait refusé de couper les moins bien portants. Le résultat est qu'ils ont atteint un degré de dégradation qui n'était pas soutenable»;
- comme nous l'a encore récemment dit M. Barazzone au sujet du réchauffement climatique, dans moins de 30 ans nous aurons un climat analogue à celui dans le sud de l'Europe et il faudra adapter les espèces;
- on plante chaque année des arbres, et selon les recommandations de l'enquête, lorsque c'est possible «il faudrait planter des arbres qui ont le potentiel d'atteindre au moins 20 m de hauteur. Laisser les arbres en place aussi longtemps que possible car typiquement un arbre génère un surplus net (en valeur de services rendus) seulement 10 à 20 ans après sa plantation»;
- les recommandations de l'enquête proposent:
  - d'«offrir des incitations pour planter des arbres sur le foncier privé»;
  - de «mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartier et du territoire (PLQ, concours d'architecture, zones industrielles); maintenir la diversité taxinomique des espèces en choisissant des espèces avec une fréquence dans la commune inférieure à 5%»;
  - d'«expérimenter avec des sous-espèces et espèces d'autres régions voisines et méridionales»;
  - de «créer des plantations d'arbres de tailles variées avec une hétérogénéité de structure pour produire un large éventail de services écosystémiques qui contribuent au bien-être»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'être plus ambitieux en matière d'arborisation et de végétalisation et de viser 50% d'ombrage pour 2050;
- de renforcer la collaboration avec les autorités cantonales;
- de mettre en œuvre des encouragements pour les propriétaires privés;
- de proposer des solutions innovantes pour augmenter l'ombrage lorsque la plantation n'est pas possible;

– d'étudier systématiquement la déviation des réseaux dans le cadre de travaux afin de libérer de l'espace en sous-sol pour le système racinaire des grands arbres.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En matière d'arborisation, le plan climat cantonal vise à atteindre un taux de 30% de couverture arborée à l'échelle de l'aire urbaine, d'ici à 2070. La Ville de Genève, quant à elle, a inscrit dans sa Stratégie climat le même objectif de 30% de surface ombragée, mais en atteignant au moins 25% du territoire municipal d'ici à 2030. Ces chiffres n'ont pas été choisis au hasard: la densité de la Ville de Genève (12 800 hab./km^2 sur un territoire d'à peine 16 km^2) n'est pas comparable à celle de Melbourne (646 hab./km^2 – superficie de 7694 km^2) ou Boston (2911 hab./km^2 –superficie de 232 km^2). Quant à la Ville de Lyon, qui a une densité proche de Genève avec 10 910 hab./km^2 et une typologie architecturale similaire, elle se déploie sur un territoire trois fois plus grand, soit de 48 km^2.

Malgré sa haute densité et son petit territoire qui laisse peu de place libre pour la végétation, la Ville de Genève s'est fixé des objectifs ambitieux. Pour les atteindre, ses services mettent en œuvre plusieurs mesures. A titre d'exemple, le Service des espaces verts (SEVE) procède à la plantation systématique de trois arbres pour chaque arbre devant être coupé, à l'abandon de la taille en forme architecturée (tête de chat) chaque fois que c'est possible ou encore à la suppression de places de stationnement au profit de l'arbre.

Le SEVE travaille en étroite collaboration avec les autorités cantonales afin de développer des synergies dans les projets d'arborisation et définir de nouvelles directives visant à une meilleure protection de l'arbre existant, à l'amélioration des conditions de plantation et à la définition des valeurs compensatoires en cas d'abattage.

Depuis quelques années, le SEVE incite les propriétaires, via un partenariat public-privé, à planter davantage d'arbres sur leurs parcelles. Le partenariat mis en place avec l'association «OneAction» a permis de planter plusieurs arbres sur des parcelles d'immeubles gérés par des régies privées. Cependant, cette démarche a rapidement montré ses limites en termes de volume potentiel de plantations. Aussi, et dans une prochaine étape, le SEVE souhaite développer avec les autorités cantonales la plantation d'arbres sur des parcelles privées de type villas ayant une influence directe sur le domaine public.

Afin de répondre aux requêtes régulières des habitantes et habitants en termes d'ombrage dans les parcs, le SEVE a procédé à l'installation de toiles

d'ombrage massives aux abords de plusieurs pataugeoires dont ce dernier a la charge. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a fait de même avec ses projets de micro-oasis et de dispositifs d'ombrage et de rafraîchissement dans l'espace public communal, notamment au niveau du skate-park de Plainpalais. De plus, dans le cadre du Plan canicule niveau 4, plusieurs services réfléchissent à élargir l'offre en ombrage aux abords des pataugeoires via des parasols.

Concernant le déplacement de réseaux afin de créer de l'espace pour des plantations, l'AGCM confirme que cette possibilité est étudiée au cas par cas et que ce sujet est source de discussions régulières avec les Services industriels de Genève (SIG), grand acteur du sous-sol genevois. Un protocole datant de 1977 a été révisé et renforcé en 2022 par une convention à titre d'essai entre les SIG et la Ville pour mieux prendre en compte les enjeux des plantations et revoir la prise en charge des coûts de déplacement des réseaux. Quelle que soit son emprise, chaque projet fait l'objet d'une évaluation des enjeux technico-financiers qui permet, selon le principe de proportionnalité, d'entreprendre la plantation d'arbres. A titre d'exemple, dans le cadre du réaménagement du parvis du Conservatoire de Musique place de Neuve, l'AGCM envisage avec les SIG le déplacement d'une canalisation de gaz au profit d'espace de pleine terre pour la plantation d'arbres.

De manière générale, sur les axes présentant un enjeu majeur et identifiés dans la stratégie d'arborisation comme insuffisamment couverts par la canopée (inférieur à 10% de l'espace public), tout est mis en œuvre afin de pouvoir combiner projets de réaménagement et de réseaux au développement d'une canopée arborée. Une pré-coordination avec le déploiement du réseau thermique structurant des SIG a permis d'identifier ces axes critiques de manière à initier les études avec les bonnes hypothèses de travail. Cependant, cela doit être réalisé en tenant compte d'autres contraintes telles que les distances aux façades, les infrastructures aériennes des Transports publics genevois (TPG), les accès pour le Service d'incendie et de secours (SIS), les directives techniques, etc.

En ce qui concerne les nouveaux projets situés dans des rues sans enjeu majeur (déjà arborées et végétalisées) et s'il existe de l'espace pleine terre disponible pour d'éventuelles plantations supplémentaires, alors les modifications de réseaux sont davantage limitées car l'espace public est soit suffisamment planté, soit déjà adapté pour accueillir davantage de végétaux sans modification au niveau des réseaux.

Pour les cas de figure entre deux, les possibilités sont étudiées au cas par cas, dans un souci de proportionnalité et/ou de compromis quant à la végétalisation envisagée.

Le Conseil espère avoir répondu aux attentes des motionnaires et du Conseil municipal et confirmé sa volonté d'arboriser son territoire de manière ambitieuse mais concertée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez